

Tannay, le 25 mai 2021/gvg/ak/10.03

Préavis N° 65

Au Conseil communal de Tannay

**PREAVIS DE LA MUNICIPALITE RELATIF AUX COMPTES 2020 DE L'ENTENTE
INTERCOMMUNALE ENTRE LES COMMUNES DE MIES ET TANNAY POUR
L'AGRANDISSEMENT ET L'EXPLOITATION DU PORT DU TORRY (EIPT)**

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

En 2019, les Conseils Communaux de Tannay et de Mies ont accepté le préavis relatif à la création d'une Entente Intercommunale entre les communes de Mies et de Tannay (EIPT) pour l'agrandissement et l'exploitation du Port du Torry. Cette convention ancre les principes de base de la collaboration entre les Communes de Mies et de Tannay et prévoit, entre autres, que la Commune de Tannay sera la Commune boursière pour la gestion des comptes du port. Dans ce but, une comptabilité distincte, séparée des comptes communaux de Tannay, a été ouverte ainsi que l'ouverture d'un compte en banque dédié. La comptabilité est tenue conformément au Règlement sur la comptabilité des Communes (RCCom ; RSV 175.31.1).

Ce préavis présente, pour la deuxième, fois le résultat des comptes annuels de l'EIPT. En 2020, le projet de port était toujours en phase d'étude et la comptabilité ne présente que des coûts liés aux études en cours. L'EIPT ne perçoit actuellement aucun revenu. Des revenus pourront être enregistrés seulement quand le port sera construit et que les locataires des places d'amarrage pourront être facturés. Ceci sera une réalité vers mi-2022 puisque le préavis pour la construction du port a été approuvé par les Conseils Communaux de Mies et de Tannay en mars 2021.

Entretemps, la trésorerie de l'EIPT a été alimentée par les Communes de Mies et de Tannay à parts égales. En 2020, elles ont chacune avancé 50'000 CHF afin de pouvoir financer le coût des études. Ces montants sont couverts par le préavis n°27 approuvés en octobre 2018 par le Conseil Communal de Tannay et son équivalent à Mies qui ont chacune accepté une demande de crédit de 349'500 CHF soit 699'000 CHF au total. Ce montant était destiné à financer la phase d'étude d'établissement des plans et de la mise à l'enquête publique du développement de la zone lacustre Mies-Tannay. Le préavis couvrait à la fois des études pour le futur port ainsi que les autres éléments du développement de la zone lacustre et en particulier la renaturation du Torry.

L'objet de ce préavis est donc de présenter le résultat des comptes 2020 de l'EIPT. La trésorerie des comptes de l'EIPT a été alimentée par un apport de 50'000 CHF venant de chaque Commune qui vient s'ajouter au 150'000 CHF par commune, avancés en 2019. Des factures d'études ont été payées en 2020 pour un montant total de 193'123.67 CHF. Au total, à fin 2020, le coût total des études dans le bilan de l'EIPT est de 345'569.77 CHF. Il est à noter que, puisque la construction du port va pouvoir

se faire et que des revenus pourront être générés, tous les frais d'études pourront être remboursés aux communes, en même temps que les coûts de construction et d'aménagement du port.

Les comptes ont été vérifiés par la société fiduciaire Heller, la même qui vérifie les comptes de la Commune de Tannay.

Ce préavis est accompagné des annexes suivantes :

Annexe 1 : Rapport de la fiduciaire

Annexe 2 : Bilan

Annexe 3 : Tableau des comptes

DÉCISION

En conclusion,

vu : le préavis municipal N° 65,

vu : le rapport de la Commission de Gestion,

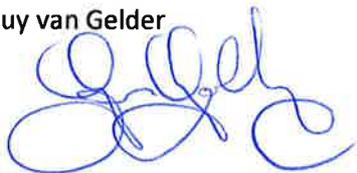
attendu : que ce point a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

Nous vous demandons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre les décisions suivantes :

- **d'approuver les comptes de l'EIPT 2020 tels que présentés**
- **de donner décharge à la Municipalité**

Pour la Municipalité :

Le Municipal responsable :
Guy van Gelder



Le Syndic :
Serge Schmidt



La Secrétaire :
Ariane Katzarkoff



FIDUCIAIRE HELLER S.A

1953

Entente Intercommunale du port de Torry (EIPT)

Rapport

sur la vérification des comptes de l'exercice 2020

Nyon, le 21 mai 2021

JV

**EIPT - Entente Intercommunale
du port du Torry**

Bilan comparatif au 31.12.2020

Edition du 05 mai 2021

EIPT

Bilan comparatif au 31.12.2020

	Bilan 2020	Bilan 2019	Différence
92 Passif	425'130.42	345'564.30	79'566.12
920 Engagements courants	427'200.00	346'595.35	80'604.65
9200 Créanciers	27'200.00	46'595.35	-19'395.35
9200.001 CREANCIERS MANUELS	27'200.00	46'595.35	-19'395.35
9206 Comptes courants créanciers (non bancaires)	400'000.00	300'000.00	100'000.00
9206.001 CT-CT COMMUNE DE TANNAY	200'000.00	150'000.00	50'000.00
9206.002 CT-CT COMMUNE DE MIES	200'000.00	150'000.00	50'000.00
929 Capital	-2'069.58	-1'031.05	-1'038.53
9290 Capital	-2'069.58	-1'031.05	-1'038.53
9290.001 CAPITAL	-2'069.58	-1'031.05	-1'038.53
Perte / Profit	0.00	0.00	

		Comptes 2020		Budget 2020	Comptes 2019
		Charges	Revenus		
2	Finances	1'038.53	0.00	0.00	1'031.05
				0.00	0.00
20	Comptabilité générale - caisse - contentieux	1'000.00	0.00	0.00	1'000.00
				0.00	0.00
200	Comptabilité générale	1'000.00	0.00	0.00	1'000.00
				0.00	0.00
200.3185	HONORAIRES	1'000.00		0.00	1'000.00
22	Service financier	38.53	0.00	0.00	31.05
				0.00	0.00
220	Service financier	38.53	0.00	0.00	31.05
				0.00	0.00
220.3183	FRAIS BANCAIRES	38.53		0.00	31.05

**EIPT - Entente Intercommunale
du port du Torry**

Tableau des investissements au 31.12.2020

Edition du 03 mai 2021

COMMUNE DE TANNAY



CONSEIL COMMUNAL

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU
21 JUIN 2021**

Présidée par M. Gilbert CAILLET, Président

LE CONSEIL COMMUNAL DE TANNAY

Où l'exposé de la Municipalité,
Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

ACCEPTE

A l'unanimité

A la majorité

(³⁴ OUI/.....NON/.....BLANC/.....NULS/.....¹ABSTENTION)

Préavis no. 65

relatif aux comptes 2020 de l'Entente intercommunale entre les communes de Mies et
Tannay pour l'agrandissement et l'exploitation du port du Torry (EIPT)

Ainsi délibéré en séance du 21 juin 2021

Le Président:

Gilbert Caillet



La Secrétaire

Liselotte Ramseyer